

**FPR : B511**

**Chef du Service d'Aménagement des Parcs Nationaux  
et des Aires Protégées**

**FILIERE :**

Management Opérationnel

**FAMILLE METIERS :** Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

**ACTIVITES :**

Le Chef du Service d'Aménagement des Parcs Nationaux et des Aires Protégées assure la coordination de la préparation des plans d'aménagement et de gestion des parcs nationaux et des aires protégées.

**MISSIONS :**

Le Chef du Service d'Aménagement des Parcs Nationaux et des Aires Protégées est chargé des missions suivantes :

- Assurer la mise en œuvre de la législation relative aux conditions de création et de gestion des réserves et pacs nationaux ;
- Coordonner la préparation des plans d'aménagement des parcs et réserves naturelles et en assurer le suivi d'exécution, et l'évaluation des résultats
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des parcs nationaux et doter les unités territoriales des mécanismes de gestion d'évaluation nécessaires ;
- Organiser la création des aires protégées ;
- Contrôler la gestion des aires protégées (Parcs Nationaux, Réserves Biologiques...).

**RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Chef du Service d'Aménagement des Parcs Nationaux et des Aires Protégées relève du Chef du Département des Parcs Nationaux et des Aires Protégées.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

**EXIGENCES DU POSTE :**

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

**FPR : B533**

**Chef du Service d'Hydrobiologie et de Pisciculture**

**FILIERE :** Management Opérationnel

**FAMILLE METIERS :** Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

**ACTIVITES :**

Le Chef du Service d'Hydrobiologie et de Pisciculture contribue à une gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques et piscicoles à travers une planification et une organisation appropriée.

**MISSIONS :**

Le Chef du Service d'Hydrobiologie et de Pisciculture est chargé des missions suivantes :

- Assurer le suivi hydrobiologique des milieux aquatiques ;
- Veiller à la conservation des espèces de poissons autochtones et de leurs habitats ;
- Assurer la production des alevins de poissons et de crustacés au niveau des stations aquacoles relevant de l'ANEF ;
- Assurer l'aménagement et la mise en valeur piscicole des milieux aquatiques continentaux par les opérations de repeuplement ainsi que de la planification de leur exploitation par la pêche ou par la pisciculture,
- Suivre la dynamique des populations de poissons ;
- Gérer les plans d'eau à permis spéciaux et leurs valorisations par la pêche de loisir ;
- Fournir un cadre de concertation et d'échange pour le développement halieutique ;
- Réaliser des études concernant les espèces et milieux aquacoles.

**RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Chef du Service d'Hydrobiologie et de Pisciculture relève du Chef du Département de la Pêche et de l'Aquaculture Continentale.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

**EXIGENCES DU POSTE :**

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : B532

**Chef du Service de l'Aquaculture Continentale**

**FILIERE :** Management Opérationnel

**FAMILLE METIERS :** Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

**ACTIVITES :**

Le Chef du Service de l'Aquaculture Continentale assure la gestion des ressources halieutiques et supervise les opérations de production de poisson.

**MISSIONS :**

Le Chef du Service de l'Aquaculture Continentale est chargé des missions suivantes :

- Veiller à la gestion des autorisations d'implantation des unités aquacoles ;
- Apporter l'assistance technique aux investisseurs privés dans le domaine de l'aquaculture ;
- Contribuer au montage et à la mise en œuvre des projets liés à la promotion de l'aquaculture continentale ;
- Contribuer à la mise en œuvre des recommandations du comité de pêche en matière de développement de l'aquaculture et identification des moyens de leur mise en œuvre ;
- Contribuer à l'élaboration et à l'exécution des schémas régionaux d'aménagement et de gestion de la pêche et de l'aquaculture continentales ;
- Contribuer à l'élaboration des rapports et bilans relatifs aux activités du département ;
- Contribuer à la préparation des textes législatifs et réglementaires régissant l'activité de l'aquaculture continentale ;
- Développer et gérer le partenariat avec des acteurs publics, privés et de la société civile.

**RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Chef du Service de l'Aquaculture Continentale relève du Chef du Département de la Pêche et de l'Aquaculture Continentale.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

**EXIGENCES DU POSTE :**

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

**FPR : B513**

**Chef du Service de l'écotourisme**

**FILIERE :** Management Opérationnel

**FAMILLE  
METIERS :** Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

**ACTIVITES :**

Le Chef du Service de l'écotourisme assure l'aménagement touristique des aires protégées et le développement de l'activité éco-touristique.

**MISSIONS :**

Le Chef du Service de l'écotourisme est chargé des missions suivantes :

- Identifier et développer les ressources écotouristiques des parcs nationaux et des aires protégées ;
- Elaborer et coordonner les plans d'aménagement écotouristique au niveau national et local ;
- Assurer la cohérence des aménagements et des infrastructures écotouristiques
- Concevoir et développer les produits écotouristiques et la composante accueil au sein des aires protégées ;
- Développer les partenariats au niveau national et local avec les opérateurs privés et acteurs du tourisme ;
- Assurer le réseautage entre les gestionnaires des aires protégées et les partenaires ;
- Veiller sur l'intégrité de l'écosystème et assurer le suivi des impacts environnementaux et socioéconomiques du tourisme au niveau des aires protégées ;

**RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Chef du Service de l'écotourisme relève du Département des Parcs Nationaux et des Aires Protégées.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

**EXIGENCES DU POSTE :**

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

**FPR : B521**

**Chef du Service de la Chasse Associative**

**FILIERE :** Management Opérationnel

**FAMILLE METIERS :** Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

**ACTIVITES :**

Le Chef du Service de la Chasse Associative contribue au développement, valorisation et organisation de l'activité de chasse et des ressources cynégétiques.

**MISSIONS :**

Le Chef du Service de la Chasse Associative est chargé des missions suivantes :

- Etudier et suivre les dossiers d'amodiation du droit de chasse associative ;
- Proposer les mesures techniques et réglementaires à entreprendre pour le développement cynégétique au profit des associations de chasse ;
- Planifier et suivre la mise en œuvre des aménagements pour la conservation et la valorisation cynégétique de la faune sauvage et de ses habitats ;
- Appuyer les gestionnaires dans le domaine de l'aménagement et de la mise en valeur cynégétique ;
- Fournir un cadre de concertation et d'échange pour le développement cynégétique et développer le partenariat avec les associations de chasse ;
- Participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires de la chasse associative ;
- Contribuer à l'élaboration des rapports et bilans relatifs aux activités de chasse associative.

**RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Chef du Service de la Chasse Associative relève du Chef du Département de la Chasse et de la Cynégétique.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

**EXIGENCES DU POSTE :**

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

**FPR : B522**

**Chef du Service de la Chasse touristique**

**FILIERE :**

Management Opérationnel

**FAMILLE METIERS :** Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

**ACTIVITES :**

Le Chef du Service de la Chasse touristique contribue à la promotion de l'activité de la chasse touristique.

**MISSIONS :**

Le Chef du Service de la Chasse touristique est chargé des missions suivantes :

- Etudier et suivre les dossiers d'amodiation du droit de chasse touristique ;
- Proposer les mesures techniques et réglementaires à entreprendre pour le développement des produits de chasse touristiques.
- Maitriser le suivi de la dynamique des populations de la faune sauvage notamment des espèces gibiers et des prédateurs ;
- Améliorer la connaissance des espèces des habitats et entreprendre les mesures qui s'imposent pour la protection et la conservation du capital cynégétique et de la biodiversité ;
- Fournir un cadre de concertation et d'échange pour le développement cynégétique et développer le partenariat avec les organisateurs de chasse touristique ;
- Participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires de la chasse touristique ;
- Contribuer à l'élaboration des rapports et bilans relatifs aux activités de chasse touristiques.

**RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Chef du Service de la Chasse touristique relève du Chef du Département de la Chasse et de la Cynégétique.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

**EXIGENCES DU POSTE :**

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

**FPR : B512**

**Chef du Service de la Conservation de la Flore et de la Faune Sauvage**

**FILIERE :**

Management Opérationnel

**FAMILLE METIERS :** Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

**ACTIVITES :**

Le Chef du Service de la Conservation de la Flore et de la Faune Sauvage assure la conservation et la réhabilitation des composantes faunistiques et floristiques de la biodiversité et veille à l'équilibre des écosystèmes.

**MISSIONS :**

Le Chef du Service de la Conservation de la Flore et de la Faune Sauvage est chargé des missions suivantes :

- Contribuer à l'élaboration de projets de textes législatifs et réglementaires en matière de conservation de la faune et de la flore et coordonner leur application ;
- Contribuer à la conservation et la gestion des populations de la faune sauvage pour le maintien des équilibres des écosystèmes ;
- Œuvrer pour la conservation et la valorisation de la biodiversité ;
- Mettre en place un système et protocole de suivi des espèces de la faune et de la flore sauvage ;
- Elaborer et mettre en œuvre les plans d'actions des espèces de faune et de flore ;
- Développer des programmes de partenariat en matière de conservation de la flore, de la faune et ses habitats ainsi que leur suivi scientifique ;
- Assurer la mise en œuvre au niveau national des conventions CITES, CMS, Ramsar, Berne, AEWa et des recommandations l'UICN en matière de conservation des espèces menacées d'extinction ;
- Délivrer les permis, licences et autorisations de la faune et de la flore sauvages ;

**RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Chef du Service de la Conservation de la Flore et de la Faune Sauvage relève du Chef du Département des Parcs Nationaux et des Aires Protégées.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

**EXIGENCES DU POSTE :**

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

**FPR : B531**

**Chef du Service de la Pêche Continentale**

**FILIERE :** Management Opérationnel

**FAMILLE METIERS :** Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

**ACTIVITES :**

Le Chef du Service de la Pêche Continentale contribue à la promotion de l'activité de la pêche dans les eaux continentales.

**MISSIONS :**

Le Chef du Service de la Pêche Continentale est chargé des missions suivantes :

- Veiller à la gestion des autorisations du droit de pêche dans les eaux continentales ;
- Contribuer au montage et à la mise en œuvre des projets liés au développement de la pêche continentale ;
- Assurer l'appui technique aux associations de pêche de loisir et aux coopératives de pêche commerciale ;
- Contribuer à la mise en œuvre des recommandations du comité de pêche et identification des moyens de leur mise en œuvre ;
- Contribuer à l'élaboration et à l'exécution des schémas régionaux d'aménagement et de gestion de la pêche et de l'aquaculture continentales ;
- Contribuer à l'élaboration des rapports et bilans relatifs aux activités du département ;
- Participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires de la pêche continentale ;
- Développer et gérer le partenariat avec des acteurs publics, privés et de la société civile.

**RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Chef du Service de la Pêche Continentale relève du Chef du Département de la Pêche et de l'Aquaculture Continentale.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

**EXIGENCES DU POSTE :**

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.